

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2026

---

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

N° 620

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Genetet, Mme Yadan, M. Caure, M. Anglade, M. Weissberg, Mme Coggia, M. Ferracci, Mme Lakrafi et M. Larrouquis

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 23, insérer l'alinéa suivant :

« La protection des ressortissants français à l'étranger constitue également un enjeu important de résilience nationale. Dans ce cadre, les armées contribuent, en lien avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, à la préparation et à la mise en œuvre des dispositifs de gestion de crise, d'information, d'évacuation et de sécurisation des communautés françaises à l'étranger ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Près de 3,5 millions de Français vivent à l'étranger, parfois dans des zones exposées à des risques élevés : conflits armés, tensions politiques, catastrophes naturelles. Les crises récentes l'ont rappelé avec force : la protection de nos ressortissants n'est pas un enjeu secondaire, c'est une composante à part entière de la résilience nationale. Elle peut nécessiter des moyens militaires qui doivent être planifiés, financés et coordonnés avec le réseau diplomatique.

A l'aune de cette réactualisation de la LPM, il apparaît que la situation internationale devient de plus en plus volatile et difficile à anticiper dans sa plénitude pour les Français établis hors de France, dont la vulnérabilité s'est accrue. Il faut donc essayer d'anticiper pour calibrer au mieux les besoins de nos armées. Le présent amendement vise à expliciter dans les orientations stratégiques de la LPM actualisée la contribution des armées à la gestion des crises affectant nos ressortissants à l'étranger.

